

Intervention

Violences et (cyber)harcèlement-intimidation entre élèves : Quelles spécificités ? Quels enjeux ?

26 mars 2024

Jennifer Dayer (-Lugon) – cheffe de projet

«Harcèlement-intimidation et violences entre élèves :
prévention en milieu scolaire»

jennifer.dayer@avasad.ch

<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>

Violences en contexte scolaire

- ▶ Verbales
- ▶ Psychologiques
- ▶ Physiques
- ▶ Sexuelles
- ▶ Institutionnelles
- ▶ Etc.

- ▶ Entre élèves
- ▶ Entre adultes
- ▶ Elève envers adulte
- ▶ Adulte envers élève
- ▶ Envers soi-même
- ▶ Etc.

Définition & enjeux théoriques

« **Harcèlement-intimidation entre élèves** : répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une **asymétrie** et engendrant une **incapacité à se défendre** pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique ».

(Dayer, 2020)

- ▶ (Micro)violences répétées
- ▶ Phénomène de groupe → asymétrie
- ▶ Distinction d'un conflit → pas de confrontation

Quid des aspects cyber ?

Quelles formes ça prend ?

violences verbales

injures

moqueries

menaces

mise à l'écart

rejet

violences psychologiques

silence

chantage

surnoms

humiliation

coups

violences physiques

bousculades

tapes sur la tête

soupirs

regards

sourires en coin

ricanements

imitations

Comment repérer ?



absentéisme scolaire



arrivées tardives



baisse des notes et/ou décrochage scolaire



indicateurs physiques

Que fait l'école vaudoise ?

Dispositif

- ▶ Sensibilisation & formation des professionnel·le·s de l'école
- ▶ Equipe d'intervention dans les écoles (MPP et personnes ressources)
- ▶ Soirée de parents ou autre intervention
- ▶ Projets à destination des élèves
 - ▶ Promotion du climat scolaire & du bien vivre ensemble
 - ▶ Prévention des violences

Promotion & Prévention

- ▶ Développement des compétences psycho-sociales

RELATIONS INTERPERSONNELLES
CONFIANCE EN SOI ESTIME DE SOI PRISE DE DECISIONS
PENSEE CREATIVE EMPATHIE ESPRIT CRITIQUE
GESTION DU STRESS COMMUNICATION
GESTION DES EMOTIONS

- ▶ Prévention des violences
 - Consentement
 - Limites
 - Responsabilité
 - Respect de la diversité
- ◎ Comment (ré)agir en tant que cible ? En tant que témoin ?

Distinction entre différentes formes de violences

**SOUS LES YEUX
DES ADULTES**

Agressions,
comportements violents



INTERVENIR

Harcèlement-intimidation
entre élèves

- Propos ou faits rapportés ?
- Mise à l'écart ? Rejet ?
- Sourires moqueurs ?



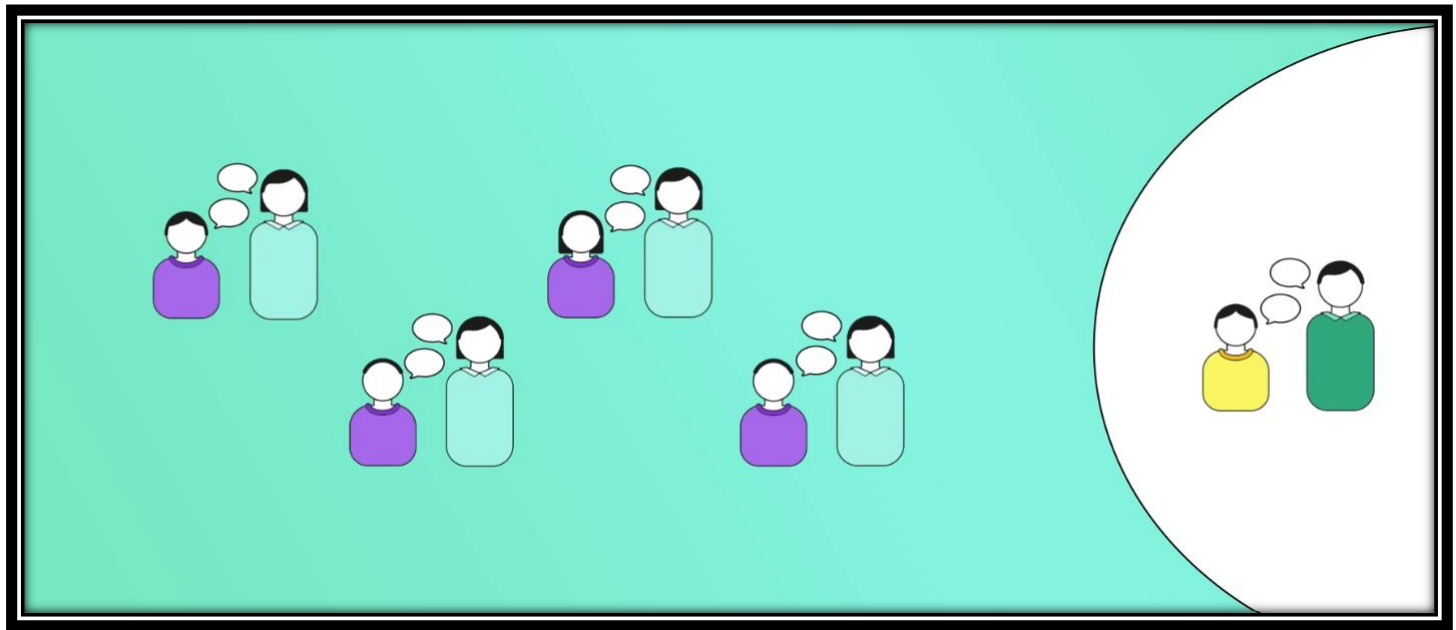
**APPROCHE ÉDUCATIVE,
NON BLÂMANTE**

Faits graves (bastons, *nudes*,
violences sexuelles etc.)

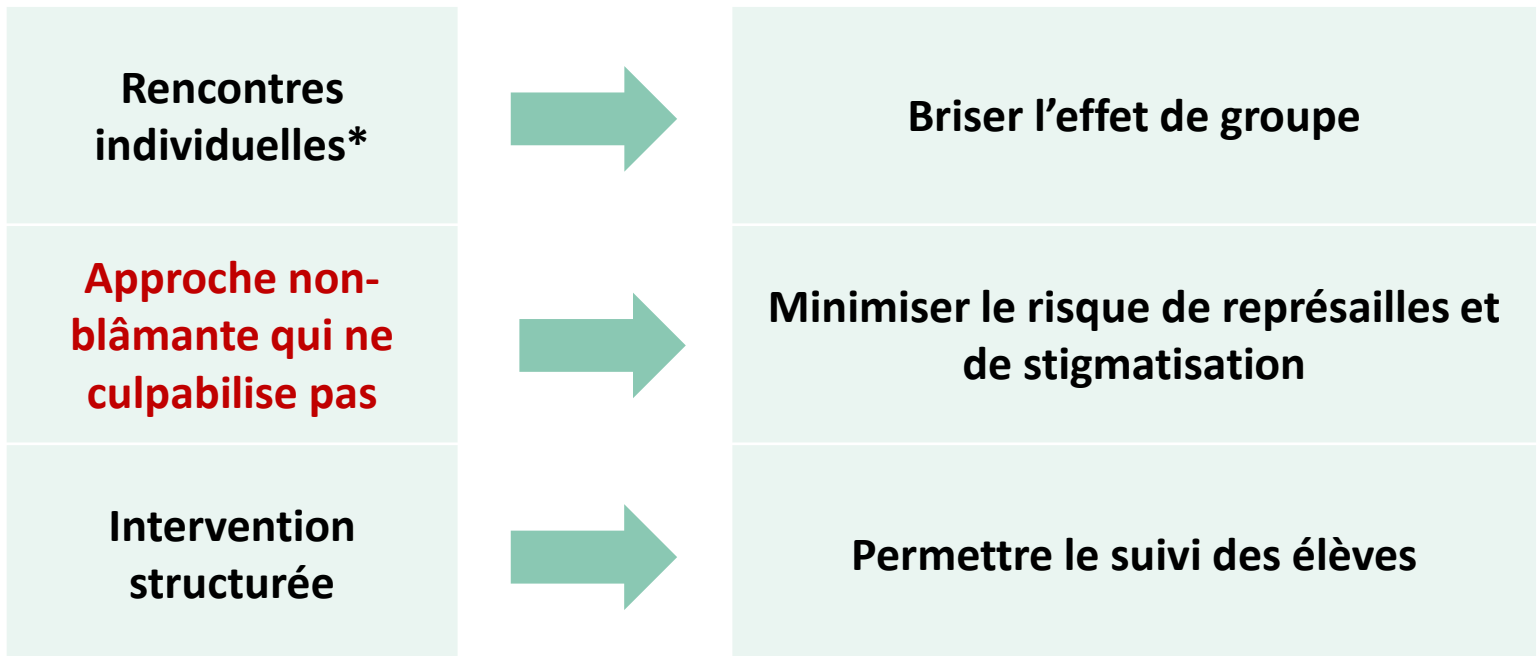


DIRECTION – POLICE

La méthode de la préoccupation partagée (MPP) (cf. capsule de clarifications théoriques)



Approches théoriques et enjeux



*Rencontre de tout·e élève qui peut aider – autant des élèves qui participent un peu ou beaucoup à l'intimidation, ou pas du tout

Ressources internes

Corps enseignant, direction

Equipe PSPS

- ▶ Infirmières et infirmiers scolaires
- ▶ Médiatrices et médiateurs scolaires
- ▶ Délégué·e·s PSPS
- ▶ Médecins scolaires

Educatrices et éducateurs en milieu scolaire
Service de PPLS (psychologues scolaires)

Etc.

=> Dans l'agenda de l'élève

Références et ressources

1. **Site internet Unité PSPS** – page harcèlement-intimidation et violences entre élèves :
<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves>
2. **Capsule de clarifications théoriques** sur les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves et la MPP :
<https://vimeo.com/742287336>
3. **Bibliographie sélective** sur les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/sante_scolaire/fichiers_pdf/Biblio_selective_harcelement-intimidation_UPSPS.pdf
4. **Conférence de presse du 26 avril 2021** – gérer les cas de harcèlement-intimidation entre élèves :
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/14355i-gerer-les-cas-de-harcelement-intimidation-entre-eleves>
5. **Article Caroline Dayer** – Journal 3D :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/PSPS/CarolineDayer_3D_2020.pdf
6. **Conférence de presse du 17 mai 2021** – lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation :
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquelutte-contre-lhomophobie-et-la-transphobie-dans-les-lieux-de-formation-1621238176>
7. **Plateforme romande MPP** : <https://www.pplateforme-mpp.ch>
8. **Intervention média** – M le Média – 25 mai 2023 (25') : <https://www.mlemedia.ch/videos/prevention-des-violences-entre-eleves-agir-ensemble-pour-un-climat-securise-145>
9. **Intervention média** – RTS On en Parle – 9 janvier 2023 (9') : <https://www.rts.ch/audio-podcast/2023/audio/comment-lutter-contre-le-harcelement-et-l-intimidation-entre-eleves-25891213.html>
10. **Intervention média** – Journal Coopération n°36 – sept. 2023, pp.70-73 : <https://epaper.cooperation.ch/epaper>

L'équipe de la prévention scolaire



Sgte NATALE
Instructrice

Sgte PITTELOUD
Instructrice

Sgte KNABENHANS
Instructrice

Prévention routière

Rappel à la loi

Prévention criminalité juvénile

Recadrage

Cyber-harcèlement-intimidation

Conciliation

Prévention internet
Réseaux-sociaux

Audition-plainte pénale

Résolution de problème

Harcèlement-Intimidation

- **Injures** (art. 177 CP)
- **Voie de fait** (art. 126 CP)
- **Lésion corporelle simple** (art. 123 CP) - **Lésion corporelle grave** (art. 122 CP)
- **Calomnie** (art. 174 CP)
- **Diffamation** (art. 173 CP)
- **Menace** (art. 180 CP)
- **Contrainte** (art. 181 CP)
- **Utilisation abusive d'une installation de télécommunication** (art. 179 CP)
- **Représentation de la violence** (art. 135 CP)
- **Pornographie** (art. 187 CP) ! **poursuivi d'office pour les moins de 16 ans**

Le droit pénal s'applique dès l'âge de 10 ans

Sanctions prévues:

- Réprimande
- prestation personnelle (travail d'intérêt général ou séance de sensibilisation);
- amende
- privation de liberté (dès 15 ans)

Mesures de protection :

- La surveillance
- L'assistance personnelle
- Le traitement ambulatoire
- Le placement

La justice des mineurs

La justice des mineurs est régie par le droit pénal des mineurs, un dispositif à destination des enfants de 10 à 18 ans qui commettent un acte punissable. Elle vise à protéger l'individu ainsi que la victime. Les mesures prévues sont des soins éducatifs, des mesures de surveillance et des mesures de protection. Le tribunal des mineurs est compétent pour les infractions punies par le droit pénal des mineurs.

Le Tribunal des mineurs occupe des infractions contrevenant, d'office et sans poursuites d'office ou qui sont punies au Code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Il sanctionne toute personne ayant commis un acte punissable dès qu'elle est mineure et âgée de 10 ans au moins. Une attention particulière est portée aux conditions de vie et à l'environnement familial des mineurs et, dans toute mesure possible, à leur personnalité.

Le Tribunal des mineurs peut aussi intervenir des mesures de protection, il s'agit de la mesure d'urgence en charge éducative ou thérapeutique.

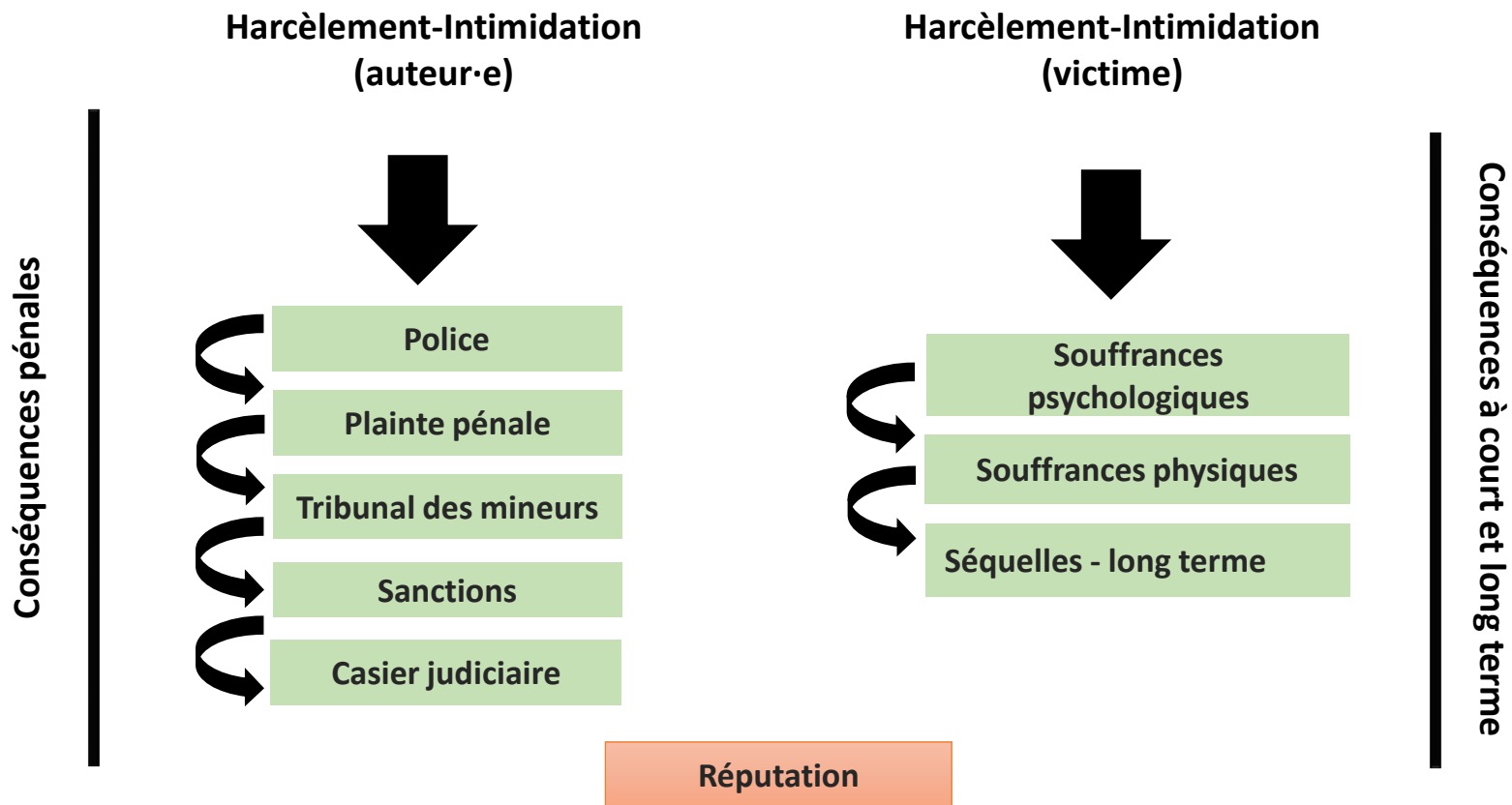
Le Tribunal des mineurs est de ce fait responsable de la prévention et du jugement des infractions, ainsi que de l'assistance des victimes et des mesures de protection.

Justice des mineurs

Éduquer
Soigner
Prévenir

Logo of the Nord Vaudois Police, featuring a stylized 'N' with diagonal lines.

Pour en savoir plus
Tribunal des mineurs
Chemin du Trabandan 28
CH - 1014 Lausanne
Tél. +41 21 316 68 00
info.tmin@vd.ch
www.vd.ch/tribunal-mineurs



NOS VALEURS

SERVIR - PROTEGER - AGIR

Merci de votre attention !